



MAIRIE DE PIA



FICHE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF DE PREVENTION DE LA CANICULE*

* L'inscription sur ce registre est basée sur le volontariat
et chaque renseignement de ce questionnaire est facultatif.

Identité du bénéficiaire

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Adresse :

..... 66380 PIA

Téléphone : Portable :

E-mail :

Pouvez-vous répondre au téléphone ? oui non

En cas d'absence pendant la période estivale, merci de nous en informer.

Situation de famille

Seule En couple Avec d'autres occupants

Prise en charge sanitaire et sociale

Assistante sociale oui non

Si oui, nom : Téléphone :

Aide ménagère oui non

Si oui, nom de l'organisme : Téléphone :

Portage de repas oui non

Si oui, nom de l'organisme : Téléphone :

Téléassistance oui non

Si oui, nom de l'organisme : Téléphone :

Coordonnées du médecin traitant

Nom et prénom : Téléphone :

Adresse du cabinet :

Coordonnées infirmier(e)

Nom et prénom : Téléphone :

Adresse du cabinet :

Contact

Recevez-vous des visites au moins 1 fois pas semaine de parents ou d'amis ?

oui non

Personnes à prévenir en cas d'urgence (par ordre de priorité)

1°) Nom : Prénom :

Lien de parenté :

Adresse :

Téléphone : Portable :

E-mail :

2°) Nom : Prénom :

Lien de parenté :

Adresse :

Téléphone : Portable :

E-mail :

Tiers qui formule la demande d'inscription

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone : Portable :

E-mail :

Observations particulières

.....
.....
.....
.....

Je, soussigné(e),

consens à ce que **les données relatives à ma prise en charge sanitaire et sociale** soient enregistrées dans le « **registre nominatif unique** » mis en place par le CCAS de Pia. **Cette inscription est basée sur le volontariat et chaque renseignement de ce questionnaire est facultatif.**

Les informations recueillies sont confidentielles et sont enregistrées dans le cadre du plan national canicule au profit des personnes isolées et domiciliées sur la commune, âgées de plus de 65 ans, 60 ans en cas d'inaptitude au travail, ou encore les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des statuts prévus au titre IV du livre II du Code de l'Action Sociale et des familles (A.A.H., A.C.T.P., carte d'invalidité, reconnaissance de travailleur handicapé, pension d'invalidité), et sont mis en œuvre durant la période estivale et tout particulièrement en cas d'alerte de niveau 3 qui serait déclenchée par le Préfet.

Fait à Pia, le.....

Signature de la personne ou de son représentant légal